

## **PROCÈS-VERBAL**

5<sup>e</sup> réunion

**Le lundi 30 octobre 2023**

tenue à la salle Maurice-Vincent du pavillon Georges-Cabana (local B1-3002) et par visioconférence.

La réunion s'ouvre sous la présidence de Monique Leroux, présidente du conseil. Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire.

### **Les membres suivants sont présents :**

M <sup>me</sup> Lucie Bégin	P <sup>r</sup> Sébastien Lebel-Grenier
M <sup>me</sup> Marie-France Bélanger	M. Yvon Lefebvre
M <sup>me</sup> France Boulanger	M <sup>me</sup> Monique Leroux
P <sup>r</sup> Alexandre Cabral	P <sup>re</sup> Mélanie Levasseur
P <sup>r</sup> Daniel Chamberland-Tremblay	M. Olivier Marcil
M <sup>me</sup> Robin Marie Coleman	M <sup>me</sup> Josette Normandeau
P <sup>r</sup> Pierre Cossette	D <sup>r</sup> Charles Orfali
M <sup>me</sup> Julie Ethier	Me Denis Paré
M <sup>me</sup> Patricia Gauthier	M. Julien Rossignol
M <sup>me</sup> Coralie Grégoire	

### **Les membres suivants se sont excusés :**

P <sup>r</sup> Patrick Ayotte	P <sup>r</sup> Matthieu Petit
-------------------------------	-------------------------------

### **Les vice-rectrices et vice-recteurs et la secrétaire générale participent à la réunion :**

P <sup>r</sup> Vincent Aimez	P <sup>re</sup> Christine Hudon
P <sup>r</sup> Patrik Doucet	P <sup>r</sup> Jean-Pierre Perreault
P <sup>re</sup> Jocelyne Faucher	P <sup>re</sup> Denyse Rémillard

CA-2023-10-30-01

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-10-30-02

Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023 tel qu'il a été transmis aux membres du conseil.

CA-2023-10-30-03

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023

Les membres du conseil n'apportent aucun suivi relatif au procès-verbal de la réunion du 18 septembre 2023.

CA-2023-10-30-04

Communications de la présidente, de l'équipe du Rectorat et échanges divers

La présidente remercie Denis Paré pour son implication comme président du conseil d'administration de 2019 à 2023.

La présidente remercie Josette Normandeau pour son implication à titre de vice-présidente du conseil d'administration de 2018 à 2023.

La présidente informe les membres du conseil que Julien Rossignol termine ses études de doctorat en génie et termine son mandat à titre de membre du conseil d'administration. Elle le remercie pour son implication et lui souhaite bon succès dans ses projets futurs.

Le recteur informe les membres du conseil des sujets suivants :

- de la révision de la formule de financement des universités québécoises et de l'annonce des changements aux droits de scolarité imposés aux étudiantes et étudiants provenant d'autres provinces canadiennes;
- de la poursuite des démarches afin de s'assurer que les éléments clés requis pour l'enseignement supérieur puissent être intégrés dans le projet de loi 15 *Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace*;
- de sa participation à la table ronde virtuelle organisée par Universités Canada avec Mark Miller, ministre d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), qui a permis au recteur de réitérer au ministre l'importance que soit simplifié le processus d'entrée d'étudiantes et d'étudiants internationaux au Canada;
- de la réunion semestrielle des membres d'Universités Canada dont les discussions ont porté notamment sur l'internationalisation des universités canadiennes, sur le financement et la sécurité en recherche et sur l'impact sur les universités canadiennes de la rhétorique politique sur les réseaux sociaux;
- de la visite, le 19 octobre 2023, du président d'Investissement Québec international, Hubert Bolduc, afin de lui présenter les activités de l'UdeS en matière d'innovation et d'entrepreneuriat, notamment sur la Stratégie Innovation, Partenariats, Entrepreneuriat (IPE) et sur les zones d'innovation DistriQ et Technum Québec;
- de l'inauguration officielle, le 22 septembre 2023, de l'ordinateur quantique IBM Quantum System One dans les locaux d'IBM à Bromont;
- de la 35<sup>e</sup> édition des Entretiens Jacques Cartier tenue dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA); cette rencontre annuelle a réuni des acteurs et décideurs des écosystèmes scientifique, académique, culturel, économique et politique de la région AURA, du Québec et de la francophonie canadienne;
- de son allocution dans le cadre des Grandes Rencontres de la Chambre de commerce et d'industrie de la Rive-Sud, devant la communauté d'affaires, les partenaires en enseignement et les décideurs montréalais, dans laquelle il a brossé le portrait de l'engagement croissant de l'UdeS en tant que moteur d'innovation et de développement social, économique et culturel de la région et du Québec;
- de la collation des grades du 23 septembre 2023 à laquelle 11 600 personnes ont assisté, dont plus de 3 000 finissantes et finissants;
- de la remise des doctorats *honoris causa* à l'honorable L. Yves Fortier, l'honorable juge Marc Noël, l'auteur-compositeur-interprète Richard Séguin, le philanthrope Christian Vachon et l'éditeur, auteur et traducteur Rodney Saint-Éloi;
- de la remise des titres de professeures et professeurs émérites à Lynda Bellalite, Michèle Déry, Suzanne Garon, Jean Goulet, Réjean Hébert, Jacques Pépin et Anne-Marie Robert;
- de la tenue, à la mi-novembre, de la première semaine de la philanthropie à l'Université de Sherbrooke qui vise à démontrer l'apport de la philanthropie en contexte universitaire et des retombées concrètes qui en découlent;

- de la 25<sup>e</sup> édition du gala Forces AVENIR auquel les projets Frigo Free Go, InnovaPlant et l'étudiante Marie-Eve Girard ont remporté les honneurs dans leur catégorie respective; six finalistes représentaient l'Université à cet évènement;
- de la hausse des inscriptions à l'UdeS; la variation est de 2,3 % au 1<sup>er</sup> cycle, ce qui vient compenser complètement la baisse enregistrée en 2022, et pour les trois cycles ensemble, la variation est de 1,7 % en comparaison à 0,6 % pour l'ensemble du réseau universitaire; ces hausses concernent autant les contingents québécois que les internationaux.

Les membres décident de traiter le point *10.1 Université Bishop's – appui du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke – approbation* immédiatement.

#### **CABINET DU RECTEUR**

CA-2023-10-30-05

Université Bishop's – appui du conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke – approbation

Le recteur explique aux membres du conseil que le gouvernement du Québec a annoncé une réforme du financement universitaire et de la tarification s'appliquant aux étudiantes et étudiants non québécois. Il explique aussi les différentes catégories aux fins de financement (CAF). L'impact de ces changements proposés par le gouvernement du Québec représente une menace existentielle pour l'Université Bishop's dans le contexte où près de 30 % de ses étudiantes et d'étudiants sont des Canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) qui verraient ainsi leurs droits de scolarité presque doubler.

Le principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's, le P<sup>r</sup> Sébastien Lebel-Grenier, explique l'impact de cette annonce sur le budget de l'Université Bishop's. Il informe les membres du conseil que l'Université Bishop's est en recherche de solutions à proposer au gouvernement. Les membres du conseil échangent sur les différents aspects du changement de financement proposé. Le principal et vice-chancelier de l'Université Bishop's, remercie les membres du conseil de l'Université de Sherbrooke pour leur appui. Il quitte la réunion pour les délibérations et la prise de décision.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration approuve la résolution suivante :

CONSIDÉRANT que l'Université Bishop's est un partenaire important de l'Université de Sherbrooke et un acteur majeur à l'intérieur du Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que les liens historiques qui unissent nos deux établissements s'expriment de façon multiple, dont la présence au conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke du principal de l'Université Bishop's et la présence au conseil d'administration de l'Université Bishop's, du recteur ou de la rectrice de l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que les collaborations se manifestent de nombreuses façons, notamment par des stages d'été à l'Université de Sherbrooke pour les étudiantes et étudiants de l'Université Bishop's, la participation conjointe à des groupes de recherche bipartites, la participation dans une variété d'initiatives de nature communautaire, ainsi qu'un très grand nombre de projets chapeautés par le Pôle régional d'enseignement supérieur de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la présence de deux universités à Sherbrooke, l'une francophone et l'une anglophone, contribue à l'attractivité de notre ville et de notre région, à son développement, à son ouverture au monde et au déploiement de multiples initiatives, notamment les zones d'innovation, qui favorisent l'ensemble de la communauté estrienne, tant anglophone que francophone;

CONSIDÉRANT que la présence d'une université anglophone en Estrie ne menace d'aucune façon la présence du français, son expression et son appropriation par une vaste majorité d'immigrants et de nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que cette même population anglophone est en décroissance et qu'elle présente un profil socioéconomique largement défavorable, tel qu'exprimé par les enquêtes de santé publique, autant dans les caractéristiques de santé que de services sociaux et de diplomation;

CONSIDÉRANT que la population anglophone de l'Estrie a besoin d'établissements d'éducation et d'enseignement supérieur structurants, qui contribuent au bien-être général, et bénéficient ainsi à toute la région;

CONSIDÉRANT que la présence de l'Université Bishop's représente aussi un atout important pour la région et pour la communauté anglophone, permettant d'avoir des emplois de choix et des débouchés pour la jeunesse de notre région;

CONSIDÉRANT que l'Université Bishop's évolue depuis 180 années et qu'historiquement elle a eu de très longue date comme vocation d'accueillir des gens de toute provenance, autant du Québec que du reste du Canada et de l'ensemble du monde, dans une optique d'une université de premier cycle misant sur la diversité, l'interdisciplinarité et la richesse de l'expérience étudiante sur son campus;

CONSIDÉRANT qu'il est illusoire de penser que la population canadienne continuera à fréquenter l'Université Bishop's si on double les frais de scolarité, les plaçant à plus de deux fois la moyenne canadienne pour des programmes de même nature que ceux offerts à l'Université Bishop's.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration et la direction de l'Université de Sherbrooke manifestent leur solidarité à l'endroit de la communauté de l'Université Bishop's, ainsi qu'à son équipe de direction;

QUE le conseil d'administration et la direction de l'Université de Sherbrooke demandent au gouvernement du Québec de revoir sa décision sur la tarification imposée aux Canadiens non-résidents du Québec;

QUE l'Université de Sherbrooke exprime l'importance de son partenariat avec l'Université Bishop's, qui doit avoir les moyens de poursuivre son développement et ses multiples contributions à notre société, au bénéfice de toutes et de tous.

(Document en annexe)

## **COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT**

CA-2023-10-30-06

Ordre du jour de la réunion du comité des finances et d'audit du 18 octobre 2023

La présidente du comité des finances et d'audit, Patricia Gauthier, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 18 octobre 2023 (document en annexe).

CA-2023-10-30-07

Compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 7 septembre 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances et d'audit du 7 septembre 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-10-30-08

Gestion intégrée des risques 2022-2025 – suivi – information – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil du suivi des plans d'action des risques priorités dans le cadre du processus de gestion intégrée des risques 2022-2025.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-09

Financement-Québec – régime d'emprunts par marge de crédit – autorisation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur et conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), l'Université de Sherbrooke (l' « Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec pour financer ses projets d'investissement subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment ceux sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »);

ATTENDU QUE la ministre de l'Enseignement supérieur détermine de temps à autre, conformément à la Loi sur l'administration financière, le montant des emprunts à contracter en vertu du présent régime d'emprunts;

ATTENDU QUE l'Emprunteur doit respecter le montant des emprunts ainsi établi par la ministre de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, est initié par cette dernière et périodiquement transféré, à sa demande, auprès de Financement-Québec, au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU QU'il est opportun, à cet effet, d'autoriser le régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, pour ses Projets, effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec, et d'en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, dans le cadre de ce régime d'emprunts, le pouvoir d'emprunter et celui d'approuver les conditions et les modalités des emprunts peuvent être exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 83 de cette loi précise que lorsqu'il s'agit d'effectuer un emprunt à court terme ou par marge de crédit, le pouvoir peut être exercé par un membre du personnel autorisé par l'organisme, pouvant agir seul;

ATTENDU QUE l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre du présent régime, la délégation de ces pouvoirs;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire toute convention de marge de crédit conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU :

1. QUE, sous réserve de l'autorisation requise de la ministre de l'Enseignement supérieur, l'Emprunteur soit autorisé à instituer un régime d'emprunts, lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès de Financement-Québec pour financer ses projets d'investissement

subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment ceux sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures (les « Projets »), dont le montant des emprunts ne devra, en aucun temps, excéder les montants autorisés par la ministre de l'Enseignement supérieur en vertu de lettres d'autorisation qu'elle délivre de temps à autre;

2. QU'en plus des limites établies à l'alinéa précédent, les emprunts à contracter comportent les limites et caractéristiques suivantes :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

b) les emprunts par marge de crédit seront réalisés en vertu de la convention de marge de crédit conclue avec Financement-Québec, conformément aux conditions et aux modalités qui y sont établies.

3. QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursés contractés auprès de Financement-Québec, pour chacun des Projets;

4. QUE le financement temporaire des Projets de l'Emprunteur, sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, soit, à la demande de cette dernière, périodiquement transféré auprès de Financement-Québec, au nom de l'Emprunteur;

5. QUE, conformément à la convention de marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé, sauf pour les Projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures, à remettre à Financement-Québec une confirmation de transaction pour constater chaque emprunt ou chaque remboursement de capital ou d'intérêt sur la marge de crédit;

6. QUE le recteur, la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable et le directeur général du Service des ressources financières de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

7. QU'en plus des dirigeants identifiés au paragraphe précédent, la directrice de section des budgets de fonctionnement et d'investissement ou les coordonnatrices des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'Emprunteur soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer tout remboursement sur cette marge;

8. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous leur autorité.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-10

Financement-Québec – rénovation des stades intérieur et extérieur – régime d'emprunts à long terme – autorisation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte la résolution suivante :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), l'Université de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2024, lui permettant d'emprunter à long terme auprès de

Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 3 700 000 \$, et ce, pour financer les phases 1 et 2 du projet de rénovation des stades intérieur et extérieur (le « Projet ») autorisé dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives (le « Programme »), dont est responsable le ministre de l'Éducation (le « Ministre »);

ATTENDU QU'en vertu des conventions d'aide financière conclues le 7 février 2019 (phase 1) et le 28 janvier 2020 (phase 2) dans le cadre du Programme, le Ministre a accordé à l'Emprunteur, pour le Projet, une subvention totale et maximale de 3 700 000 \$, à laquelle s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts spécifique, d'établir le montant maximum des emprunts qui seront effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE soit institué, pour les fins du Projet réalisé dans le cadre du Programme, un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 juin 2024, autorisant l'Emprunteur à effectuer des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 3 700 000 \$, auquel s'ajoutent les intérêts et les frais d'émission et de gestion applicables aux emprunts à long terme;

2. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués.

3. QUE, sous réserve du montant maximal déterminé au paragraphe 1, chaque emprunt à long terme comporte les caractéristiques et limites suivantes :

A) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 635-2023 du 29 mars 2023, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre;

B) les emprunts comporteront, selon le cas, les modalités et conditions établies à la convention de prêt à long terme à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

C) chaque emprunt à long terme sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

D) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt à long terme et des intérêts dus sur celui-ci, ainsi que des frais de gestion et d'émission, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention à recevoir du Ministre pour la réalisation du Projet dans le cadre du Programme, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec, aux termes d'un acte d'hypothèque mobilière à intervenir entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

4. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants, soit le recteur, la rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable, le vice-recteur aux ressources humaines, la vice-rectrice aux études, le vice-recteur à la valorisation et aux partenariats, le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures ou la secrétaire générale de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt à long terme, tout billet et tout acte d'hypothèque, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer tout billet constatant un

emprunt à long terme ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;

5. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-11

Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – construction d'un nouveau gymnase – approbation – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable informe les membres du conseil des aspects financiers du projet et mentionne que ce projet est conditionnel à l'obtention d'une subvention dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) ainsi qu'à l'obtention de dons obtenus dans le cadre de la Grande Campagne de La Fondation de l'Université de Sherbrooke.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve le projet de construction d'un gymnase ainsi que l'ajout de ce dernier au plan directeur immobilier 2023-2026;
- autorise la présentation du projet de construction d'un gymnase au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;
- autorise le comité de direction de l'Université à conclure toutes les ententes et à approuver tous les documents découlant de cette décision et à en désigner les signataires;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver toute modification au projet qui n'aurait pas d'incidence financière significative ni de risque significatif;
- déclare confidentiels tous les documents et renseignements relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

#### **COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CA-2023-10-30-12

Ordre du jour de la réunion du comité des ressources humaines du 16 octobre 2023

La présidente du comité des ressources humaines, Robin Marie Coleman, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 16 octobre 2023 (document en annexe).

CA-2023-10-30-13

Compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 13 septembre 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 13 septembre 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2023-10-30-14

Ministère de l'Enseignement supérieur – règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec 2022-2023 – règle 5.11 Conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure – reddition de comptes – réception de documents – attestation du respect des conditions d'encadrement – autorisation de transmission de l'attestation – confidentialité

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- reçoit les documents permettant d'attester du respect des conditions d'encadrement prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2022-2023* tels qu'ils sont présentés aux annexes 1A, 1B, 1C et 1D;
- atteste du respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec pour l'année universitaire 2022-2023*;
- autorise la présidente du conseil d'administration à signer, pour et au nom de l'Université, la lettre d'attestation du respect des conditions d'encadrement prévues à ladite règle 5.11 pour l'année universitaire 2022-2023 à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur telle qu'elle est présentée à l'annexe 2;
- déclare confidentiels tous les documents relatifs à cette décision.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-15

Ombudsman des étudiantes et des étudiants – rapport annuel d'activités 2022-2023 – information

Marie-Claude Laquerre, ombudsman des étudiantes et des étudiants, et Stephanie Mc Farland, Ombudsman adjointe des étudiantes et des étudiants sont invitées pour la présentation de ce point.

Marie-Claude Laquerre et Stephanie Mc Farland informent les membres du conseil d'administration des points saillants du rapport annuel d'activités 2022-2023 tel qu'il est présenté en annexe. Les membres du conseil se déclarent satisfaits des informations obtenues et de la qualité du rapport déposé.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-16

Équipe-conseil en matière de respect des personnes – rapport annuel d'activités 2022-2023 – information

Geneviève Côté et Marie-Ève Bernier, conseillères en matière de respect des personnes, sont invitées pour la présentation de ce point.

Geneviève Côté et Marie-Ève Bernier informent les membres du conseil d'administration des points saillants du rapport annuel d'activités pour l'année universitaire 2022-2023 de l'Équipe-conseil en matière de respect des personnes tel qu'il est présenté en annexe. Les membres du conseil se déclarent satisfaits des informations obtenues et de la qualité du rapport déposé.

(Document en annexe)

**COMITÉ DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

CA-2023-10-30-17

Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 13 octobre 2023

À la demande de la présidente du comité de gouvernance des ressources informationnelles, Josette Normandeau, le vice-recteur aux ressources informationnelles, Patrik Doucet, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 13 octobre 2023 (document en annexe).

CA-2023-10-30-18

Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 1<sup>er</sup> septembre 2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance des ressources informationnelles du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Aucune question n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

**CABINET DU RECTEUR ET VICE-RECTORATS**

**VICE-RECTORAT À L'ADMINISTRATION ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CA-2023-10-30-19

Développement durable, reddition de comptes et facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – formation

Le professeur Sofiane Baba du Département de management et de gestion des ressources humaines de l'École de gestion est invité pour la présentation de ce point.

Le professeur Baba résume la formalisation des enjeux de développement durable (DD) depuis 1987 et les points tournants de l'implication des universités dans le développement durable entre 2005 et 2023. Le professeur Baba présente l'émergence du concept ESG (environnement, social et gouvernance). Il présente les cadres reconnus sur lesquels baser la rédaction d'un rapport ESG, les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) et présente quelques exemples de rapport ESG. Il mentionne que le cadre existant le mieux adapté à la réalité des universités pour mesurer leur performance en matière de ESG est celui du classement international STARS. Les membres du conseil remercient le Pr Sofiane Baba pour sa présentation.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-20

Rapport ESG 2021-2022 – information – confidentialité

La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable présente le premier rapport ESG de l'Université de Sherbrooke. Ce rapport présente l'ensemble des volets de la responsabilité sociale de l'UdeS et atteste de la prise en considération des enjeux sociaux et environnementaux dans la réalisation de sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Ce rapport met également en perspective la qualité de la gouvernance à l'UdeS. La rectrice adjointe présente les faits saillants du rapport ESG 2021-2022.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-21

Rapport annuel de l'approvisionnement responsable 2022-2023 – information – confidentialité

Les membres du conseil d'administration ont reçu le rapport annuel de l'approvisionnement responsable 2022-2023 du Service des ressources financières. La rectrice adjointe et vice-rectrice à l'administration et au développement durable en présente quelques faits saillants.

(Document en annexe)

#### **VICE-RECTORAT À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE**

CA-2023-10-30-22

Projet Véo – présentation globale – information

Le vice-recteur à la transformation numérique présente les grandes étapes du projet Véo depuis l'amorce de l'analyse des travaux de refonte de l'automne 2009 à la finalisation du projet prévue en 2025 ainsi que les différents enjeux qui ont marqué ces étapes. Le vice-recteur présente l'avancement des différents modules du projet ainsi que les modules livrés. Les membres du conseil échangent sur l'évolution du projet Véo. La rigueur des tableaux de bord présentés au comité de gouvernance des ressources informationnelles est soulignée.

#### **VICE-RECTORAT À LA RECHERCHE ET AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**

CA-2023-10-30-23

*Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049) – information

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures informe les membres du conseil d'administration de la nouvelle *Politique sur la protection de la propriété intellectuelle à l'Université de Sherbrooke* (Politique 2500-049) adoptée par le conseil universitaire le 4 octobre 2023 (CU-2023-10-04-05).

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-24

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) – convention de gestion de la propriété intellectuelle – information

Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures informe les membres du conseil d'administration de la signature de la convention de gestion de la propriété intellectuelle entre le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS) et l'Université de Sherbrooke.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-25

Institut de recherche sur le cancer de l'Université de Sherbrooke (IRCUS) – rapport annuel 2022-2023

Les membres du conseil ont reçu le rapport annuel 2022-2023 de l'Institut de recherche sur le cancer de l'Université de Sherbrooke (IRCUS). Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures présente quelques faits saillants.

(Document en annexe)

CA-2023-10-30-26

Centre Compétences recherche plus (CR+) – rapport annuel 2022-2023

Les membres du conseil d'administration ont reçu le rapport annuel 2022-2023 du Centre Compétences recherche plus (CR+). Le vice-recteur à la recherche et aux études supérieures en présente quelques faits saillants.

(Document en annexe)

#### **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

CA-2023-10-30-27

Calendrier des réunions du conseil d'administration pour l'année universitaire 2023-2024 – modification – approbation

La secrétaire générale informe les membres du conseil que la réunion du conseil d'administration du 17 juin 2024 doit être devancée d'une semaine. Le lac-à-l'épaule du conseil d'administration et du conseil universitaire prévu cette même journée sera aussi devancé d'une semaine.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le calendrier modifié des réunions pour l'année universitaire 2023-2024 tel qu'il est présenté en annexe.

(Document en annexe)

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

CA-2023-10-30-28

Ordres du jour des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu l'ordre du jour de la réunion du conseil universitaire du 4 octobre 2023 (document en annexe).

CA-2023-10-30-29

Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- Comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions du mois de septembre 2023;
- Conseil des études – procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2023;
- Conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2023;
- Conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 3 mai 2023.

(Documents en annexe)

**DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

CA-2023-10-30-30

Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2023-2024, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 11 décembre 2023, sous réserve de modification par la présidente si les circonstances l'exigent.

**CLÔTURE DE LA RÉUNION**

CA-2023-10-30-31

Clôture de la réunion

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 11 décembre 2023.

\_\_\_\_\_  
Monique Leroux, présidente

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Faucher, secrétaire

***[Procès-verbal adopté, original signé.]***